RÉUNION PUBLIQUE DU 26 OCTOBRE 2018

Présidence de M. Miguel FERNANDEZ, Président.

Mme Victoria VANDEBERG et M. Michel NEUMANN siègent au bureau en qualité de secrétaires.

Mme la Directrice générale provinciale et M. le Gouverneur assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 14h20.

M. LE PRESIDENT.- Mesdames, Messieurs, je déclare la réunion ouverte.

Je souhaite la bienvenue à tous les élus de l'Assemblée pour cette séance de validation de l'élection provinciale et d'installation dans le mandat de Conseiller provincial.

Permettez-moi aussi de saluer le public et la presse qui honorent de leur présence la prestation de serment des mandataires provinciaux.

J'appelle maintenant Madame Victoria VANDEBERG et Monsieur Michel NEUMANN, les deux plus jeunes Conseillers, à venir m'assister en tant que Secrétaires.

Je signale que le procès-verbal de la réunion du 20 septembre 2018 est à la disposition des membres de l'Assemblée sur la table à gauche de la tribune.

Mesdames, Messieurs, mes chers Collègues,

Avant d'aborder l'ordre du jour à respecter strictement, je voudrais vous adresser quelques mots : ce n'est pas sans émotion, que pour la première fois, j'ai l'honneur de présider cette assemblée.

En 1985, j'en étais le cadet et j'étais appelé au secrétariat de cette séance d'installation.

Aujourd'hui, après 33 ans de mandat, j'en suis devenu le doyen puisque Paul-Emile MOTTARD ne s'est plus représenté aux suffrages des électeurs.

Je voudrais particulièrement attirer votre attention sur le fait que plus d'une électrice ou d'un électeur sur cinq n'ont pas voté valablement.

Plus de 13% des Belges inscrits pour participer au scrutin provincial liégeois se sont abstenus, et la très grande majorité d'entre eux, sans la moindre justification.

En outre, mon inquiétude est suscitée par une augmentation sensible des votes blancs et nuls.

La représentativité de notre démocratie est dès lors diminuée.

N'oublions jamais que le suffrage universel ne s'use que si on ne s'en sert pas. Quand on en est privé, on en mesure alors toute son importance.

Enfin, je conclurai en exprimant avec force, une conviction née d'une longue expérience. Oui nos provinces doivent continuer à évoluer mais elles ne peuvent pas être supprimées. Les supprimer s'est pénaliser notre population toute entière.

C'est pourquoi, je vous souhaite six années d'enrichissante participation au bien-être de chacune et chacun.

(Applaudissements)

I.- Vérification des élections provinciales, des pouvoirs des membres titulaires et suppléants et prestations de serment.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur le Gouverneur, Madame la Directrice générale provinciale, Mesdames, Messieurs,

Nous allons procéder à la vérification des élections provinciales, des pouvoirs des membres titulaires et suppléants et aux prestations de serment.

En vertu de l'article L4146-18 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et en application des articles 2 à 6 du Règlement d'Ordre Intérieur (ROI), le Conseil provincial est en effet appelé à statuer sur la validité des élections provinciales ; il vérifie les pouvoirs de ses membres titulaires et suppléants et juge les contestations qui s'élèvent à ce sujet, sauf en ce qui concerne le respect des dispositions relatives à la limitation et au contrôle des dépenses électorales engagées pour les élections provinciales, qui relèvent de la Commission régionale de contrôle et, s'îl échet, du pouvoir judiciaire.

En exécution de l'article 2 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil provincial, il va être procédé, par la voie du tirage au sort, à la constitution des Commissions de vérification.

Chaque Commission, chargée de vérifier l'élection d'un arrondissement administratif, se composera de 7 membres désignés par la voie du tirage au sort parmi les Conseillers élus des autres arrondissements.

La première Commission s'occupera de la vérification des pouvoirs des élus de l'arrondissement de Liège.

La deuxième Commission s'occupera de la vérification des pouvoirs des élus de l'arrondissement de Verviers.

La troisième Commission s'occupera de la vérification des pouvoirs des élus des arrondissements de Huy et de Waremme.

Mesdames, Messieurs, nous procédons au tirage au sort des membres de la première Commission de vérification qui s'occupera de l'arrondissement de Liège :

- 1. MEUREAU Robert
- 2. KLENKENBERG Claude
- 3. OSSEMANN Alfred
- 4. FRANSSEN Eva
- 5. HOUSIAUX Alexis
- 6. NAVET Luc
- 7. SCHROBILTGEN Jacques

Nous procédons à présent au tirage au sort des membres de la deuxième Commission de vérification qui s'occupera de l'arrondissement de Verviers :

- 1. DEFRANG-FIRKET Virginie
- 2. LACOMBLE Catherine
- 3. HAUREGARD Catherine
- 4. DECERF Alain
- 5. LEJEUNE Luc
- 6. NANDRIN Sabine
- 7. SAMEDI Isabelle

Nous procédons à présent au tirage au sort des membres de la troisième Commission de vérification qui s'occupera des arrondissements de Huy et de Waremme :

- 1. LUX Valérie
- 2. BASTIN Astrid
- 3. GERKENS Muriel
- 4. COLOMBINI Deborah
- 5. CRAEN Catharina
- 6. NYSSEN Didier
- 7. DERWAHL Yves

Chaque Commission devra nommer, en son sein, un président et un rapporteur chargé de soumettre les conclusions de la Commission au Conseil.

Avant que les Commissions ne se mettent au travail, je vous rappelle que ce sont les articles L4142-1 et L2212-74 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation qui reprennent les conditions d'éligibilité et cas d'incompatibilité.

Je vous rappelle également les termes de l'article 3 de notre Règlement d'Ordre Intérieur qui précise que « Si une Commission de vérification estime qu'il doit être procédé à une instruction préalable, telle que vérification des votes ou enquête, elle en donne information au Conseil qui, s'il se rallie à cet avis, institue une Commission spéciale dont il spécifie la mission.

La Commission spéciale est composée des membres de la Commission de vérification initialement désignée, plus six membres désignés, par voie de tirage au sort, parmi les Conseillers élus conformément à l'article 2, alinéa 2, du règlement. Dans le cas contraire, la Commission initialement nommée continuera la vérification ».

Les membres des trois Commissions de vérification sont priés à présent de bien vouloir se rendre dans les salles suivantes :

Première Commission : Salle des Gardes Deuxième Commission : Salon Louis XV Troisième Commission: Ancienne DP

La séance va à présent être suspendue. J'invite toutefois les Conseillers non repris dans une des Commissions de vérification, si ce n'est déjà fait, à se présenter pour la prise individuelle des photos qui a lieu dans le local « Photographie » qui se trouve au rez-de-chaussée, à gauche en sortant de l'ascenseur.

La séance est suspendue à 14h35 et est reprise à 15H05.

M. LE PRESIDENT. – Je déclare la réouverture de la séance.

Conformément à l'article 5 du Règlement d'Ordre Intérieur, tous les membres élus prennent part à la discussion et au vote des résolutions sur les rapports des commissions visées aux articles 2, 3 et 4, à l'exception du vote sur leur propre élection. Cela signifie donc que lors du vote sur la validation de l'élection et la vérification des pouvoirs des élus d'un arrondissement, les élus de cet arrondissement ne participent pas au vote.

Ceux dont l'admission est ajournée ou rejetée cessent de prendre part aux discussions et aux votes.

La parole est à Monsieur OSSEMANN qui va faire rapport en ce qui concerne l'arrondissement de Liège, au nom de la première Commission de vérification. Monsieur OSSEMANN, vous avez la parole.

M. OSSEMANN, Rapporteur (à la tribune) : Merci Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Directrice générale, chers Collègues, Mesdames, Messieurs,

Au nom de votre première Commission de vérification, réunie en séance de ce jour, sous la Présidence de Monsieur Claude KLENKENBERG et à laquelle assistaient M. MEUREAU Robert, Mme FRANSSEN Eva, M. HOUSIAUX Alexis, M. NAVET Luc, M. SCHROBILTGEN Jacques et moimême Alfred OSSEMANN, j'ai l'honneur de faire rapport sur la vérification des élections qui ont eu lieu le 14 octobre 2018 dans l'Arrondissement de LIÈGE pour l'élection de 32 conseillers provinciaux assignés à cette circonscription par l'Arrêté du Gouvernement wallon du 8 mars 2018 paru au Moniteur belge du 21 mars 2018.

Il résulte du procès-verbal du bureau central d'arrondissement qu'ont été proclamés élus :

Pour le District de LIEGE : (10 mandats)

En qualité de membres titulaires :

Liste n° 1 (MR): Mmes FIRQUET Katty et LUX Valérie.

Liste n° 2 (ECOLO): Mme FRENAY Murielle, M. VANDEBURIE Julien et Mme DRION Claudine.

Liste n° 3 (PS): MM. FERNANDEZ Miguel, LÉONARD Roland et GILLARD Luc.

Liste n° 4 (PTB): M. RASSAA Rafik.

Liste n° 5 (CDH): M. LEJEUNE Jean-Denis.

En qualité de membres suppléants :

Liste n° 1 (MR): M. PHILIPPE Patrick, Mme TAELLEMAN Nathalie, M. STEIN André, Mme SAFIA Karima, MM. SOMERS Axel, EDMOND Jean-Pascal, Mme CHOU Youjin et M. DUBOISSE Franck.

Liste n° 2 (ECOLO): Mmes MOUKKAS Assia, FATZAUN Myriam, DUC Laurane, MM. CORNET Thomas, NULLENS Christophe, JAMESON Clarence et BECKERS David.

Liste n° 3 (PS): Mme MEZIANI Yamina, M. YERNA Marc, Mmes COURTOIS Joëlle, DERSELLE Valérie, COLLARD Madeleine, VLEUGELS Micheline et M. OFFERMAN Jérôme.

Liste n° 4 (PTB): Mmes DE BOIS Isabelle, PIRARD Giulia, VANDENBOUHEDE Manon, VANDAMME Lieve, MM. MARTENS Nicolas, BOURDEAUD'HUI Maximilien, Mme DEMYTTENAERE Rose, MM. PIERRE Jean-Louis et HERTOGEN Kris.

Liste 5 (CDH): Mmes COLEMANS Julie, RADOUX Josiane, HENRION Joëlle, MM. VOISIN Christian, TRIDETTI Stéphane, Mme SOMME Chantal, MM. BARRY Amadou, van DUYSE Dominique et Mme PEUTAT Yvette.

Pour le District de FLÉRON : (7 mandats)

En qualité de membres titulaires :

Liste no 1 (MR): Mmes NANDRIN Sabine et DEBRUGE Anne.

Liste n° 2 (ECOLO) : Mme MARÉCHAL Nicole.

Liste n° 3 (PS): Mme ABAD-PERICK Myriam et M. CAPPA Serge.

Liste n° 4 (PTB): M. DELREZ Marc.

Liste n° 5 (CDH): M. ERNST Serge.

En qualité de membres suppléants :

Liste n° 1 (MR): M. GILBERT Christian, Mme FLAGOTHIER Anne-Catherine, M. WARICHET Luc, Mme MEURANT Véronique et M. MARNETTE Marc.

Liste n° 2 (ECOLO) : Mmes BALSACQ Colette, WISLEZ Daphné, M. JAMART Hubert, Mme NIZETTE Rolande, MM. THELEN Lionel et CRENIER Jean-Pierre.

Liste n° 3 (PS) : Mme HUMBLET Isabelle, MM. BELTRAN Fabien, BOULDOU Pierre-Michel David, Mme BODET Stéphanie et M. TODÈ Vincent.

Liste n° 4 (PTB): Mmes GASPARD Sophie, SIMON Marie-Claire, MM. DI RUTIGLIANO Giovanni, BOSSUT Jean, Mme PATERNOSTER Thérèse et M. GENTY Paul.

Liste n° 5 (CDH): Mme BASTIN Marie, M. SGARITO Romain, Mmes GRANDJEAN Annick, LEVAUX Sylvie, MM. HARDY Jérôme et HOUBRECHTS Roland.

Pour le District de SAINT-NICOLAS : (6 mandats)

En qualité de membres titulaires :

Liste no 1 (MR): M. CIALONE Thomas.

Liste n° 2 (ECOLO): Mme HAUREGARD Catherine.

Liste n° 3 (PS): Mmes BRODURE-WILLAIN Muriel, COLOMBINI Deborah et M. LÉONARD Laurent.

Liste n° 4 (PTB) : Mme SCHEEN Marie-Christine.

En qualité de membres suppléants :

Liste n° 1 (MR): Mme STREEL Catherine, M. BOURLET Jean-François, Mme MONFORT Stéphanie, M. AGIRBAS Fuat et Mme ANDRIANNE Bernadette.

Liste n° 2 (ECOLO): Mme BONAZZA Isabella, M. FALCONE Salvatore, Mme DE BARROS Aline, MM. DOYEN Fabian et BARALDI Patrice.

Liste n° 3 (PS): Mme GRAINDORGE Isabelle, MM. DUPONT Francy et COKGEZEN Birol.

Liste n° 4 (PTB) : Mme GILBOUX Manon, M. MANIS Jalal, Mme BAUGNIET Michelle, MM. ROVENNE Jean-Marie et BALLESTE Raymond.

Pour le District de SERAING : (4 mandats)

En qualité de membres titulaires :

Liste n° 1 (MR): Mme DEFRANG-FIRKET Virginie.

Liste n° 3 (PS): MM. DECERF Alain et BAGCI Mustafa.

Liste n° 4 (PTB) : Mme CRAEN Catharina.

En qualité de membres suppléants :

Liste nº 1 (MR): M. RIZZO Samuel, Mme TREVISAN Mélissa et M. JADOT Cédric.

Liste n° 3 (PS): Mmes BOVY Angèle et DROSSART Shirley.

Liste n° 4 (PTB): Mme STOCQ Aurélie, MM. HOUGARDY Eric et BERGEN Marcel.

Pour le District de VISÉ : (5 mandats)

En qualité de membres titulaires :

Liste no 1 (MR): Mme NEVEN-JACOB Chantal.

Liste n° 2 (ECOLO): Mme GERKENS Muriel.

Liste n° 3 (PS): M. GUCKEL Irwin.

Liste n° 4 (PTB): Mme LACOMBLE Catherine.

Liste n° 5 (CDH): M. LEJEUNE Luc.

En qualité de membres suppléants :

Liste nº 1 (MR): Mmes THOMASSEN Laurence, CRAHAY Anne-Isabelle, MM. LEROY Robert et BROWET Johan.

Liste n° 2 (ECOLO) : Mme FRANÇOIS Nathalie, MM. JEHAES Michel, MULLENDERS Martial et REUL Bastien.

Liste n° 3 (PS) : M. CAMPSTEIN Léon, Mmes THYS-LEJEUNE Blanche, LACH Nadine et M. PODORIESZACH Claudio.

Liste n° 4 (PTB) : M. WILLEMS Donovan, Mmes LEKANE Laure, LINOTTE Amandine et M. GIGANTELLI Paolo.

Liste n° 5 (CDH): Mme SERVAES Christine, M. LAVET Pierre, Mme SIMON Marie-Ange et M. MAWET Bernard.

Votre Commission vous informe que, par courrier du 17 octobre 2018, Madame Claudine DRION, élue sur la liste n° 2 (ECOLO) pour le District de Liège, a signalé se désister de son mandat de Conseillère provinciale, et, par conséquent, il a été fait appel en qualité de titulaire à sa première suppléante, en l'occurrence, Madame Assia MOUKKAS.

L'examen des différents documents de l'élection, quant aux renseignements qu'ils contiennent, permet à votre Commission de constater que les opérations électorales apparaissent régulières.

Par ailleurs, ces opérations n'ont pas donné lieu à réclamation.

D'autre part, les candidats élus réunissent les conditions d'éligibilité et il n'apparaît pas du dossier de l'élection qu'ils se trouvent dans un cas d'incapacité ou d'incompatibilité prévu par les articles L4142-1 et L2212-74 §1er du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation.

Conclusion : en conséquence de ce qui précède, votre Commission vous propose, à l'unanimité, Mesdames et Messieurs,

DE VALIDER l'élection qui a eu lieu dans l'Arrondissement de LIEGE ainsi que les pouvoirs des candidats élus titulaires et suppléants, et d'admettre les candidats élus titulaires à la prestation de serment en qualité de conseillers provinciaux.

Merci pour votre attention et excusez-moi pour les quelques noms peut être un peu mal exprimés.

(Applaudissements)

M. LE PRESIDENT. - Je vous remercie Monsieur OSSEMANN.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ?

Si personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la première Commission de vérification (document 18-19/001).

- Qui est POUR ? CDH, MR, PS, ECOLO, PTB
- Qui est CONTRE?
- Qui S'ABSTIENT ?

Unanimité des membres participant au vote.

A l'appel de leur nom, qui va être fait par Monsieur Michel NEUMANN, je prie les membres dont les pouvoirs viennent d'être validés, de prêter le serment légal ainsi conçu « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

(Les Membres prêtent serment l'un après l'autre à l'appel de leur nom depuis leur banc).

ABAD-PERICK Myriam : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

BAGCI Mustafa : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

BRODURE-WILLAIN Muriel : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

CAPPA Serge: « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

CIALONE Thomas : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

COLOMBINI Deborah : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

CRAEN Catharina : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

DEBRUGE Anne : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

DECERF Alain : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

DEFRANG-FIRKET Virginie : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

DELREZ Marc : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

ERNST Serge: « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

FIRQUET Katty : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

FRENAY Murielle : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

GERKENS Muriel : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

GILLARD Luc : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

GUCKEL Irwin : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

HAUREGARD Catherine : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

LACOMBLE Catherine : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

LEJEUNE Jean-Denis : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

LEJEUNE Luc : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

LÉONARD Laurent : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

LÉONARD Roland : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

LUX Valérie : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

MARÉCHAL Nicole : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

MOUKKAS Assia : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

NANDRIN Sabine : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

NEVEN-JACOB Chantal : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

RASSAA Rafik : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

SCHEEN Marie-Christine : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

VANDEBURIE Julien : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

Mesdames, Messieurs, je vous donne acte de votre prestation de serment et vous déclare installés dans vos fonctions de Conseiller provincial.

Je prie Madame Myriam ABAD-PERICK, deuxième mandataire le plus ancien, de bien vouloir prendre momentanément ma place à la tribune pour recevoir ma prestation de serment.

FERNANDEZ Miguel : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

Mme ABAD-PERICK, 2ème mandataire le plus ancien. - Voilà, je vous rends votre place.

(Applaudissements)

M. LE PRESIDENT.- J'invite à présent le rapporteur de la deuxième Commission de vérification, Madame DEFRANG-FIRKET, à faire rapport en ce qui concerne l'arrondissement de Verviers. Madame DEFRANG-FIRKET vous avez la parole.

Mme DEFRANG-FIRKET, Rapporteur (à la tribune) : Je suggèrerai bien de le faire en allemand mais je ne pense pas que je vais tenter l'exercice.

Mesdames, Messieurs,

Au nom de votre 2ème Commission de vérification, réunie en séance de ce jour, sous la présidence de M. Alain DECERF et à laquelle assistaient DEFRANG-FIRKET Virginie, LACOMBLE Catherine, HAUREGARD Catherine, LEJEUNE Luc, NANDRIN Sabine et SAMEDI Isabelle, j'ai l'honneur de vous faire rapport sur la vérification des élections qui ont eu lieu le 14 octobre 2018 dans l'Arrondissement de VERVIERS pour l'élection de 14 conseillers provinciaux assignés à cette circonscription par l'Arrêté du Gouvernement wallon du 8 mars 2018 paru au Moniteur belge du 21 mars 2018.

Il résulte du procès-verbal du bureau central d'arrondissement qu'ont été proclamés élus :

Pour le District de VERVIERS : (6 mandats)

En qualité de membres titulaires :

Liste n° 1 (MR): MM. DENIS André et DEGEY Maxime.

Liste n° 2 (ECOLO): Mme CHANSON Julie.

Liste n° 3 (PS): M. NYSSEN Didier.

Liste n° 5 (CDH): Mmes BASTIN Astrid et MONVILLE Marie.

En qualité de membres suppléants :

Liste n° 1 (MR) : Mme LEVÊQUE Nathalie, M. TEFNIN Nicolas, Mmes MINET Marie et IGLESIAS FANNI Céline.

Liste n° 2 (ECOLO) : MM. EL HAJJAJI Hajib, BLANCHY Jean, Mmes RICHELLE Jacqueline, ABRAS Bernadette et M. PIRSON Jordan.

Liste n° 3 (PS) : Mme BELLY Sylvia, M. ARCHAMBEAU Frédéric, Mmes MAGNÉE Françoise, LABEYE Michelle et M. BRISCOT Hugo.

Liste n° 5 (CDH): MM. ERLER Pierre, PIRON Bernard, Mme MANSET Fanny et M. HANSEN Gérard.

Pour le District de DISON : (4 mandats)

En qualité de membres titulaires :

Liste no 1 (MR): M. MEURENS Jean-Claude et Mme VANDEBERG Victoria.

Liste n° 2 (ECOLO): Mme FRANSSEN Eva.

Liste n° 3 (PS): M. KLENKENBERG Claude.

En qualité de membres suppléants :

Liste no 1 (MR): Mme DUBOIS Marion et M. DEMONCEAU Eddy.

Liste n° 2 (ECOLO): MM. MAGNERY Marc, MEYER Herbert et Mme NEUENSCHWANDER Isabelle.

Liste n° 3 (PS) : Mme BONAVENTURE Chanelle, M. SOUPART Jacques et Mme VANGEEBERGEN - ROUMANS Nicole.

Pour le District d'EUPEN : (4 mandats)

En qualité de membres titulaires :

Liste n° 1 (PFF-MR) : M. DERWAHL Yves.

Liste n° 2 (ECOLO): M. NEUMANN Michel.

Liste n° 3 (SP): M. OSSEMANN Alfred.

Liste n° 5 (CSP): M. STOFFELS Heribert.

En qualité de membres suppléants :

Liste n° 1 (PFF-MR): M. MÜLLER Daniel, Mmes PIRONT Shayne et CONRATH Jenny.

Liste n° 2 (ECOLO): Mme THREINEN Odette, M. MÜLLER Berthold et Mme FRECHES Hedwig.

Liste nº 3 (SP): Mmes WETZELS-BECKERS Ilona, ISANSKA Monika et M. WETZELS Jean-Pierre.

Liste n° 5 (CSP): M. SCHROBILTGEN Jacques, Mmes HUPPERTZ Jolyn et SCHOONBROOD Marie.

Votre Commission vous informe que, par courrier du 18 octobre 2018, Monsieur Heribert STOFFELS, élu sur la liste n° 5 (CSP) pour le District d'Eupen, a signalé se désister de son mandat de Conseiller provincial, et, par conséquent, il a été fait appel en qualité de titulaire à son premier suppléant, en l'occurrence, Monsieur Jacques SCHROBILTGEN.

L'examen des différents documents de l'élection, quant aux renseignements qu'ils contiennent, permet à votre Commission de constater que les opérations électorales apparaissent régulières.

Par ailleurs, ces opérations n'ont pas donné lieu à réclamation.

D'autre part, les candidats élus réunissent les conditions d'éligibilité et il n'apparaît pas du dossier de l'élection qu'ils se trouvent dans un cas d'incapacité ou d'incompatibilité prévu par les articles L4142-1 et L2212-74 §1er du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation.

En conséquence de ce qui précède, votre Commission vous propose, à l'unanimité, Mesdames et Messieurs, de valider l'élection qui a eu lieu dans l'Arrondissement de VERVIERS ainsi que les pouvoirs des candidats élus titulaires et suppléants, et d'admettre les candidats élus titulaires à la prestation de serment en qualité de conseillers provinciaux.

(Applaudissements)

M. LE PRESIDENT. - Je vous remercie Madame DEFRANG-FIRKET.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ?

Si personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la deuxième Commission de vérification (document 18-19/002).

- Qui est POUR ? CDH, MR, PS, ECOLO, PTB
- Oui est CONTRE?
- Qui S'ABSTIENT ?

Unanimité des membres participant au vote.

A l'appel de leur nom, qui va être fait par Madame Victoria VANDEBERG, je prie les membres dont les pouvoirs viennent d'être validés, de prêter le serment légal.

Je rappelle aux Conseillers provinciaux élus dans l'arrondissement électoral de Verviers qui ont leur domicile dans la Communauté germanophone, que pour pouvoir assister de plein droit aux séances du Conseil de la Communauté germanophone avec voix consultative, ils doivent prêter le serment constitutionnel exclusivement ou en premier lieu en langue allemande.

(Les Membres prêtent serment l'un après l'autre à l'appel de leur nom depuis leur banc).

BASTIN Astrid : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

CHANSON Julie : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

DEGEY Maxime : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

DENIS André: « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

DERWAHL Yves : « Ich schwöre Treue dem König, Gehorsan der Verfassung und den Gesetzen des belgischen Volkes ». « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

FRANSSEN Eva : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

KLENKENBERG Claude : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

MEURENS Jean-Claude : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

MONVILLE Marie : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

NEUMANN Michel : « Ich schwöre Treue dem König, Gehorsan der Verfassung und den Gesetzen des belgischen Volkes ». « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

NYSSEN Didier : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

OSSEMANN Alfred : « Ich schwöre Treue dem König, Gehorsan der Verfassung und den Gesetzen des belgischen Volkes ». « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

SCHROBILTGEN Jacques : « Ich schwöre Treue dem König, Gehorsan der Verfassung und den Gesetzen des belgischen Volkes ». « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

VANDEBERG Victoria : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

Je vous donne acte de votre prestation de serment et vous déclare installés dans vos fonctions de Conseiller provincial.

Je cède à présent la parole au rapporteur de la troisième Commission de vérification, Madame COLOMBINI à faire rapport en ce qui concerne l'arrondissement de Huy. Madame COLOMBINI vous avez la parole.

Mme COLOMBINI, Rapporteur (à la tribune).- Mesdames, Messieurs,

Au nom de votre 3ème Commission de vérification, réunie en séance de ce jour, sous la présidence de LUX Valérie et à laquelle assistaient BASTIN Astrid, GERKENS Muriel, CRAEN Catharina, NYSSEN Didier, DERWAHL Yves et moi-même COLOMBINI Deborah, j'ai l'honneur de faire rapport sur la vérification des élections qui ont eu lieu le 14 octobre 2018 dans l'Arrondissement de HUY pour l'élection de 6 conseillers provinciaux assignés à cette circonscription par l'Arrêté du Gouvernement wallon du 8 mars 2018 paru au Moniteur belge du 21 mars 2018.

Il résulte du procès-verbal du bureau central d'arrondissement qu'ont été proclamés élus :

En qualité de membres titulaires :

Liste no 1 (MR): M. HARTOG Pol.

Liste n° 2 (ECOLO) : Mme GAILLARD Sandrina et M. RAVONE Jean-François.

Liste n° 3 (PS): MM. LOMBA Eric et HOUSIAUX Alexis.

Liste n° 4 (PTB): M. NAVET Luc.

En qualité de membres suppléants :

Liste n° 1 (MR): Mme SIPLET Morgane, M. REYNDERS Nicolas, Mmes HOTTE Patricia, TACK Amandine et M. SOMVILLE Anthony.

Liste n° 2 (ECOLO): Mmes LEBEAU Caroline, d'ANTUONO Margot, MM. DELCOURT Gilles et ANCIA Johan.

Liste n° 3 (PS): Mmes SOHET Vinciane, DI NOTTE Virginie, JADOT Valérie et M. MELIN Marc.

Liste n° 4 (PTB): Mmes PAQUOT Deborrah, MEEÙS Eva, MM. PIRON Grégory, TONDEUR Maxime et Mme BELLOMO Pina.

L'examen des différents documents de l'élection, quant aux renseignements qu'ils contiennent, permet à votre Commission de constater que les opérations électorales apparaissent régulières.

Par ailleurs, ces opérations n'ont pas donné lieu à réclamation.

D'autre part, les candidats élus réunissent les conditions d'éligibilité et il n'apparaît pas du dossier de l'élection qu'ils se trouvent dans un cas d'incapacité ou d'incompatibilité prévu par les articles L4142-1 et L2212-74 §1er du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation.

En conclusion, et en conséquence de ce qui précède, votre Commission vous propose, à l'unanimité, Mesdames et Messieurs, de valider l'élection qui a eu lieu dans l'Arrondissement de HUY ainsi que les pouvoirs des candidats élus titulaires et suppléants, et d'admettre les candidats élus titulaires à la prestation de serment en qualité de conseillers provinciaux.

(Applaudissements)

M. LE PRESIDENT. - Je vous remercie Madame COLOMBINI.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ?

Si personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la troisième Commission de vérification (document 18-19/003).

- Qui est POUR ? CDH, MR, PS, ECOLO, PTB
- Qui est CONTRE?
- Oui S'ABSTIENT ?

Unanimité des membres participant au vote.

A l'appel de leur nom, qui va être fait par Monsieur Michel NEUMANN, je prie les membres dont les pouvoirs viennent d'être validés, de prêter le serment légal.

(Les Membres prêtent serment l'un après l'autre à l'appel de leur nom depuis leur banc).

GAILLARD Sandrina : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

HARTOG Pol: « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

HOUSIAUX Alexis : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

LOMBA Eric : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

NAVET Luc : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

RAVONE Jean-François : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

Je vous donne acte de votre prestation de serment et vous déclare installés dans vos fonctions de Conseiller provincial.

J'invite à présent Monsieur NYSSEN pour nous faire part du rapport de la troisième Commission de vérification en ce qui concerne l'arrondissement de Waremme. Monsieur NYSSEN vous avez la parole.

M. NYSSEN, Rapporteur (à la tribune).- Mesdames, Messieurs,

Au nom de votre 3^{ème} Commission de vérification, réunie en séance de ce jour, sous la présidence de Valérie LUX et à laquelle assistaient BASTIN Astrid, GERKENS Muriel, COLOMBINI Deborah, CRAEN Catharina, DERWAHL Yves et moi-même NYSSEN Didier.

J'ai l'honneur de faire rapport sur la vérification des élections qui ont eu lieu le 14 octobre 2018 dans l'Arrondissement de WAREMME pour l'élection de 4 conseillers provinciaux assignés à cette circonscription par l'Arrêté du Gouvernement wallon du 8 mars 2018 paru au Moniteur belge du 21 mars 2018.

Il résulte du procès-verbal du bureau central d'arrondissement qu'ont été proclamés élus :

En qualité de membres titulaires :

Liste no 1 (MR): M. JADOT Jean-Claude et Mme WARNANT Marie-Christine.

Liste n° 2 (ECOLO): Mme SAMEDI Isabelle.

Liste n° 3 (PS): M. MEUREAU Robert.

En qualité de membres suppléants :

Liste no 1 (MR): M. DUBOIS Guy et Mme LALOUX-RUELLE Annick.

Liste n° 2 (ECOLO): Mme BLAVIER Géraldine, MM. PIRET-GÉRARD Frédéric et NOIRET Christian.

Liste n° 3 (PS): Mme RENSON Carine, M. FOCCROULLE Marc et Mme SERET Marie.

Votre Commission vous informe que, par courriel du 21 octobre 2018, Madame Marie-Christine WARNANT, élue sur la liste n° 1 (MR) pour le District de Waremme, a signalé se désister de son mandat de Conseillère provinciale, et, par conséquent, il a été fait appel en qualité de titulaire à son premier suppléant, en l'occurrence, Monsieur Guy DUBOIS.

L'examen des différents documents de l'élection, quant aux renseignements qu'ils contiennent, permet à votre Commission de constater que les opérations électorales apparaissent régulières.

Par ailleurs, ces opérations n'ont pas donné lieu à réclamation.

D'autre part, les candidats élus réunissent les conditions d'éligibilité et il n'apparaît pas du dossier de l'élection qu'ils se trouvent dans un cas d'incapacité ou d'incompatibilité prévu par les articles L4142-1 et L2212-74 §1er du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation.

En conséquence de ce qui précède, votre Commission vous propose, à l'unanimité, Mesdames et Messieurs, de valider l'élection qui a eu lieu dans l'Arrondissement de WAREMME ainsi que les pouvoirs des candidats élus titulaires et suppléants, et d'admettre les candidats élus titulaires à la prestation de serment en qualité de conseillers provinciaux.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. LE PRESIDENT. - Je vous remercie Monsieur NYSSEN.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ?

Si personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la troisième Commission de vérification (document 18-19/004).

- Qui est POUR ? CDH, MR, PS, ECOLO, PTB
- Qui est CONTRE?
- Qui S'ABSTIENT ?

Unanimité des membres participant au vote.

A l'appel de leur nom, qui va être fait par Madame Victoria VANDEBERG, je prie les membres dont les pouvoirs viennent d'être validés, de prêter le serment légal.

(Les Membres prêtent serment l'un après l'autre à l'appel de leur nom depuis leur banc).

DUBOIS Guy: « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

JADOT Jean-Claude : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

MEUREAU Robert : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

SAMEDI Isabelle : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

Je vous donne acte de votre prestation de serment et vous déclare installés dans vos fonctions de Conseiller provincial.

Je vous informe que chaque Conseiller devra signer son attestation de prestation de serment avant la fin de la séance de ce jour.

Mesdames, Messieurs, en tant que Président provisoire, je vous souhaite un fructueux travail dans l'intérêt de la population de notre Province.

(Voir procès-verbal officiel).

II.- Composition des groupes politiques et identité des chefs de groupe.

M. LE PRESIDENT.- Conformément à l'article L2212-39, alinéa 1^{er}, du CDLD, le ou les conseillers élus sur une même liste lors des élections constituent un groupe politique dont la dénomination est celle de ladite liste.

En vertu de l'article L2212-14, alinéa 3, du CDLD, et de l'article 7 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil provincial, sont considérés comme formant un groupe politique, le ou les membres du Conseil provincial qui sont élus sur une même liste ou qui sont élus sur des listes affiliées en vue de former un groupe politique.

De plus, l'alinéa 4 de l'article L2212-14 du CDLD, stipule que, sans préjudice de l'article L2212-39, §1^{er} et de l'alinéa 3 du présent article, le Conseil provincial fixe les conditions de représentation des groupes politiques au sein de l'assemblée.

L'article 8 du ROI du Conseil provincial précise qu'après la vérification des pouvoirs et la prestation de serment des conseillers provinciaux, chaque groupe politique remet au Président de séance la liste de ses membres et indique le nom de son chef de groupe.

J'invite, dès lors, les différents groupes à me faire connaître le nom de leur chef de groupe et à me remettre la liste de leurs membres : pour le Groupe PS :

- M. Alain DECERF, Conseiller (de son banc).- Moi-même M. le Président.
- M. LE PRESIDENT. M. Alain DECERF. Pour le Groupe MR?

Mme Virginie DEFRANG-FIRKET, Conseillère (de son banc). - Moi M. le Président.

M. LE PRESIDENT.- Mme DEFRANG-FIRKET. Pour le Groupe ECOLO ?

Mme Muriel GERKENS, Conseillère (de son banc).- Mme Nicole MARÉCHAL, M. le Président.

- M. LE PRESIDENT. Mme Nicole MARÉCHAL. Pour le Groupe PTB?
- M. Rafik RASSAA, Conseiller provincial (de son banc). Moi-même M. le Président.
- M. LE PRESIDENT.- M. RASSAA. Pour le Groupe CDH-CSP?
- M. Luc LEJEUNE. Moi-même M. le Président.
- M. LE PRESIDENT.- M. LEJEUNE.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ?

Si personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale.

La résolution relative à la composition des groupes politiques et à l'identité des chefs de groupe va vous être distribuée dans quelques instants (document 18-19/005). Je vous invite à en prendre acte.

III.- Nomination du Président, des Vice-Présidents et des Secrétaires.

M. LE PRESIDENT.- Il incombe à présent à notre Assemblée, conformément aux articles 15 et 16 de notre Règlement d'Ordre Intérieur, d'élire un Président, 2 Vice-Présidents et 2 Secrétaires en vue de constituer le Bureau.

L'élection a lieu au scrutin secret, à moins que les présentations soient en nombre égal à celui des mandats à pourvoir, auquel cas, selon l'article 15 du Règlement d'Ordre Intérieur de notre Assemblée, l'élection peut avoir lieu sans scrutin, par acclamations.

J'attends donc les propositions, d'abord pour le mandat de Président :

Mme DEFRANG-FIRKET (de son banc).- Nous proposons M. Jean-Claude JADOT, Monsieur le Président.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Non.

Je félicite Monsieur Jean-Claude JADOT pour le mandat qui vient de lui être octroyé.

(Applaudissements).

Je vous invite Monsieur le Président à prendre maintenant ma place à la tribune, non sans avoir remercié les deux Secrétaires qui m'ont assisté. Merci.

(Changement de Président – M. FERNANDEZ est remplacé par M. JADOT).

- M. Jean-Claude JADOT, PRESIDENT.- Nous allons donc poursuivre la désignation des membres du Bureau et passer aux propositions : pour les mandats de Vice-Présidents d'abord : pour le mandat de premier Vice-Président, qui est candidat ?
 - M. Alain DECERF, Chef de Groupe (de son banc). Mme Myriam ABAD-PERICK.
- M. LE PRESIDENT. D'autres proposition ? On peut donc désigner Mme ABAD-PERICK, Première Vice-Présidente.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT. - Pour le mandat de deuxième Vice-Président, qui est candidat ?

Mme Virginie DEFRANG-FIRKET, Cheffe de Groupe (de son banc). – Mme Sabine NANDRIN.

M. LE PRESIDENT. - Mme NANDRIN est désignée deuxième Vice-Présidente.

(Applaudissements).

- M. LE PRESIDENT. Pour les mandats de Secrétaires ensuite : pour le mandat de premier Secrétaire, qui est candidat ?
 - M. Alain DECERF, Chef de Groupe (de son banc). M. Irwin GUCKEL.
 - M. LE PRESIDENT. D'autres candidats ? Non. Je vous propose d'applaudir M. GUCKEL.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT.- Pour le mandat de deuxième Secrétaire, qui est candidat ?

Mme Virginie DEFRANG-FIRKET, Cheffe de Groupe (de son banc). – M. Jean-Claude MEURENS.

M. LE PRESIDENT. – Pas d'autre candidat. M. MEURENS est désigné deuxième Secrétaire. (Applaudissement).

Je félicite les Vice-présidents et les Secrétaires pour leur élection.

J'invite les deux Secrétaires à venir prendre place à la tribune et je remercie les deux Secrétaires provisoires de m'avoir assisté. Merci bien.

IV.- Composition du Bureau du Conseil provincial.

M. LE PRESIDENT.- Conformément à l'article 14 §2 du ROI du Conseil provincial, chaque groupe politique démocratique désigne, en début de législature, un membre suppléant qui pallie l'absence d'un membre effectif de son groupe pour exercer toutes les fonctions hormis celle de Président dont la suppléance est exercée par un vice-Président. Le membre suppléant peut assister à toutes les réunions de Bureau mais il n'y a voix délibérative que s'il exerce sa fonction de suppléance.

J'invite dès lors les Chefs de groupe à me faire connaître l'identité du suppléant de leur groupe au Bureau du Conseil provincial. Pour le Groupe PS ?

- M. Alain DECERF, Chef de Groupe (de son banc).- Serge CAPPA.
- M. LE PRESIDENT. Pour le Groupe MR ?

Mme Virginie DEFRANG-FIRKET, Cheffe de Groupe (de son banc).- Thomas CIALONE.

M. LE PRESIDENT. - Pour le Groupe ECOLO ?

Mme Nicole MARÉCHAL, Cheffe de Groupe (de son banc).- Mme Muriel FRENAY.

- M. LE PRESIDENT. Pour le Groupe PTB ?
- M. Rafik RASSAA, Chef de Groupe (de son banc).- Marc DELREZ.
- M. LE PRESIDENT.- Pour le Groupe CDH-CSP?
- M. Luc LEJEUNE, Chef de Groupe (de son banc).- Marie MONVILLE.

- M. LE PRESIDENT.- Merci. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ?
 - Si (plus) personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale.

La résolution relative à la composition du Bureau du Conseil provincial va vous être distribuée dans quelques instants (document 18-19/006). Je vous invite à en prendre acte.

V. - Adoption du pacte de majorité et prestations de serment des Membres du Collège provincial.

M. LE PRESIDENT. – Nous passons maintenant à l'adoption du pacte de majorité déposé suite aux élections du 14 octobre 2018.

Je vous rappelle que selon les dispositions de l'article L2212-39 du CDLD, « au plus tard le 15 novembre qui suit les élections, le ou les projets de pactes sont déposés entre les mains du Directeur général ».

Le projet de pacte comprend l'indication des groupes politiques qui y sont parties et l'identité des députés provinciaux. Il présente un tiers minimum de membres du même sexe.

Pour l'application du plafond visé à l'alinéa 2, tout nombre décimal est porté à l'unité supérieure lorsque la décimale est supérieure à 5.

Il peut être dérogé à l'alinéa 2 dans le cas où les groupes politiques liés par le projet de pacte de majorité ne comprennent pas de membres d'un des sexes en nombre suffisant, et au maximum à concurrence du nombre de membres du sexe concerné manquants, sans préjudice de l'article L2212-40, §2.

Est nul le projet de pacte non conforme aux alinéas précédents.

Est nulle la signature apposée par un conseiller sur un projet de pacte non signé par la majorité de son groupe politique.

Le pacte de majorité est adopté à la majorité des membres présents au Conseil au plus tard dans les trois mois suivant la date de validation des élections. Le pacte de majorité est voté en séance publique et à haute voix ».

L'article L2212-40 précise que, dans les provinces d'au moins 750.000 habitants, le Collège comprend cinq Députés provinciaux élus pour six ans au sein du Conseil.

Le Collège est responsable devant le Conseil.

Sont élus de plein droit Députés provinciaux les Conseillers dont l'identité figure sur la liste comprise dans le pacte de majorité adopté en application de l'article L2212-39.

Le rang des Députés provinciaux est déterminé par leur place dans la liste figurant dans le pacte de majorité.

Enfin, l'article L2212-46 stipule que le Collège provincial est présidé par un des Députés provinciaux, désigné par le Conseil provincial, lors de leur élection.

Madame la Directrice générale provinciale m'a remis le pacte de majorité déposé entre ses mains par les groupes PS et MR, ce vendredi 26 octobre. Celui-ci est annexé au document 18-19/007 qui vous est distribué à l'instant.

Nous allons maintenant procéder à la lecture de ce pacte. Celui-ci a été signé par tous les membres des partis formant majorité. Il est conforme aux dispositions décrétales.

En voici la teneur :

Groupes politiques qui sont parties au pacte de majorité :

Parti Socialiste : nombre de sièges obtenus : 17

Mouvement Réformateur : nombre de sièges obtenus : 15

Députés provinciaux présentés dans l'ordre suivant :

M. Luc GILLARD, par le groupe PS

M^{me} Katty FIRQUET, par le groupe MR

M. Robert MEUREAU, par le groupe PS

M. André DENIS, par le groupe MR

M^{me} Muriel BRODURE-WILLAIN, par le groupe PS.

M. Luc GILLARD, Député provincial, premier cité, est présenté en qualité de Président du Collège provincial.

Le rang des Députés provinciaux est déterminé par leur place dans la liste qui précède.

Avant de procéder au vote, quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ?

Si personne ne souhaite prendre la parole, nous allons procéder, avec l'aide de Monsieur le Premier Secrétaire, au vote du document 18-19/007, par appel nominal.

Je vous demande de répondre par OUI, NON ou ABSTENTION à l'appel de votre nom.

M. Irwin GUCKEL, Premier Secrétaire. -

ABAD-PERICK	Myriam	Oui
BAGCI	Mustafa	Oui
BASTIN	Astrid	Non
BRODURE-WILLAIN	Muriel	Oui
CAPPA	Serge	Oui

CHANSON Julie Non **CIALONE Thomas** Oui **COLOMBINI** Deborah Oui **CRAEN** Catharina Non **DEBRUGE** Anne Oui **DECERF** Alain Oui **DEFRANG-FIRKET** Virginie Oui **DEGEY** Maxime Oui DELREZ Marc Non **DENIS** André Oui DERWAHL Yves Oui **DUBOIS** Guy Oui **ERNST** Serge Non **FERNANDEZ** Oui Miguel **FIRQUET** Oui Katty **FRANSSEN** Eva Non

FRENAY Murielle (absente lors du vote)

GAILLARD Sandrina Non **GERKENS** Muriel Non **GILLARD** Luc Oui **GUCKEL** Irwin Oui **HARTOG** Pol Oui **HAUREGARD** Catherine Non HOUSIAUX Oui **Alexis** KLENKENBERG Claude Oui LACOMBLE Catherine Non LEJEUNE Jean-Denis Non **LEJEUNE** Luc Non LÉONARD Laurent Oui LÉONARD Roland Oui

LOMBA	Eric	Oui
LUX	Valérie	Oui
MARÉCHAL	Nicole	Non
MEUREAU	Robert	Oui
MEURENS	Jean-Claude	Oui
MONVILLE	Marie	Non
MOUKKAS	Assia	Non
NANDRIN	Sabine	Oui
NAVET	Luc	Non
NEUMANN	Michel	Non
NEVEN-JACOB	Chantal	Oui
NYSSEN	Didier	Oui
OSSEMANN	Alfred	Oui
RASSAA	Rafik	Non
RAVONE	Jean-François	Non
SAMEDI	Isabelle	Non
SCHEEN	Marie-Christine	Non
SCHROBILTGEN	Jacques	Non
VANDEBERG	Victoria	Oui
VANDEBURIE	Julien	Non
JADOT	Jean-Claude	Oui

- M. LE PRESIDENT. Je pense qu'une personne est absente et n'est pas rentrée en séance.
- M. Irwin GUCKEL, Premier Secrétaire. Mme FRENAY n'est pas là.
- M. LE PRESIDENT. Le pacte de majorité est donc adopté par : 32 voix POUR, 23 voix CONTRE.

(Applaudissements).

En conséquence, je déclare M. Luc GILLARD, M^{me} Katty FIRQUET, M. Robert MEUREAU, M. André DENIS et M^{me} Muriel BRODURE-WILLAIN, élus Députés provinciaux.

Je vous invite Mesdames et Messieurs les Députés provinciaux à rejoindre vos places dans l'ordre de préséance.

(Applaudissements).

Nous allons maintenant procéder à la prestation de serment.

Je commence donc par M. Luc GILLARD.

- M. Luc GILLARD, Député provincial Président, de son banc. « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».
- M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie et vous déclare installé dans vos fonctions de premier Député provincial et de Président du Collège provincial.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT.- Mme Katty FIRQUET.

M^{me} Katty FIRQUET, Députée provinciale Vice-présidente (de son banc).- « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie et vous déclare installée dans vos fonctions de deuxième Députée provinciale.

(Applaudissements).

- M. LE PRESIDENT.- M. Robert MEUREAU.
- M. Robert MEUREAU, Député provincial (de son banc).- « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».
- M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie et vous déclare installé dans vos fonctions de troisième Député provincial.

(Applaudissements).

- M. LE PRESIDENT.- M. André DENIS.
- M. André DENIS, Député provincial (de son banc).- « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».
- Je vous remercie et vous déclare installé dans vos fonctions de quatrième Député provincial.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT. - Mme Muriel BRODURE-WILLAIN.

M^{me} Muriel BRODURE-WILLAIN, Députée provinciale (de son banc).- « *Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge* ».

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie et vous déclare installée dans vos fonctions de cinquième Députée provinciale.

(Applaudissements).

Mesdames, Messieurs, je vous félicite au nom de l'assemblée.

Nous allons à présent interrompre nos travaux pour un petit moment.

Pendant cette suspension de séance, le Collège se réunira en séance extraordinaire afin de procéder à la répartition des attributions entre ses membres.

Pendant cette interruption de séance, je demanderai aux membres de l'Assemblée : d'identifier leur banc à l'aide du carton qu'on va vous remettre ; de signer la liste de présence qui se trouve sur la table à l'entrée de la salle du Conseil, cette signature justifiant l'octroi du jeton de présence ; de signer l'attestation de prestation de serment auprès de Monsieur Patrick ROUFOSSE ; et pour les Conseillers qui n'auraient pas encore été pris en photo, de se rendre au local « Photographie », afin de procéder à cette formalité.

J'interromps la séance à présent.

VI. - Prise d'acte des compétences des membres du Collège provincial.

M. LE PRESIDENT.- L'article L2212-46 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation précise que « en vue de la préparation de ses délibérations, le Collège provincial répartit entre les Députés provinciaux, les matières qui sont de sa compétence. Il communique cette répartition au Conseil ».

En séance de ce jour, le Collège a procédé à ladite répartition.

La résolution y relative vous est distribuée à l'instant, document 18-19/008.

Nous allons maintenant procéder à la lecture des matières attribuées à chaque Député provincial.

Le premier Député provincial – Président, M. Luc GILLARD aura :

- la Culture et la Jeunesse ;
- les Relations avec les territoires, les villes et les communes ;
- la Sécurité civile ;
- la Mobilité;

```
- les Relations internationales et institutionnelles ;
       - les Fonds européens ;
       - et la Transition numérique.
Le deuxième Député provincial, M<sup>me</sup> Katty FIRQUET aura :
       - la Santé ;
       - les Établissements hospitaliers ;
       - les Affaires sociales ;
       - l'Enseignement spécialisé ;
       - l'ASBL Centre de réadaptation au travail;
       - les Sports;
       - la Communication et l'Information ;
       - et le Budget.
Le troisième Député provincial, M. Robert MEUREAU aura :
       - le Tourisme ;
       - les Finances ;
       - l'Administration générale ;
       - le Logement :
       - le Personnel non-enseignant ;
       - et l'Économie.
Le quatrième Député provincial, M. André DENIS aura :
       - la Transition écologique et l'alimentation :
              ol'Agriculture;
              ola Ruralité;
              ∘ l'Environnement ;
              oles Laboratoires;
       - et les Infrastructures.
Le cinquième Député provincial, M<sup>me</sup> Muriel BRODURE-WILLAIN aura :
       - l'Enseignement et la Formation ;
       - et le Personnel enseignant (subventionné et assimilé).
```

Je vous invite à prendre acte de cette répartition.

Nous allons à présent de nouveau interrompre notre séance. Pendant cette interruption, une réunion du Bureau se tiendra dans la salle des Gardes, à laquelle deux Députés provinciaux sont invités à assister.

VII. - Installation des Commissions ordinaires.

M. LE PRESIDENT. - Nous allons installer les Commissions.

L'article 25 §1^{er} de notre Règlement d'Ordre Intérieur stipule que « après chaque renouvellement intégral du Conseil, le Bureau formé et le Collège provincial élu, le Conseil crée en son sein cinq commissions ordinaires composées de douze membres effectifs, les membres suppléants étant désignés par les chefs de groupe ».

Chaque groupe politique obtient une représentation globale proportionnelle à son importance, par application de la Clé d'Hondt.

Le projet de résolution reprenant la répartition numérique au sein des commissions du Conseil provincial, vous est distribuée à l'instant même.

Pour la première Commission, il vous est proposé 4 membres PS, 3 MR, 2 ECOLO, 1 PTB et 2 CDH-CSP.

Pour la deuxième Commission, il vous est proposé : 3 membre PS, 4 MR, 2 ECOLO, 2 PTB, 1 CDH-CSP.

Pour la troisième Commission, il vous est proposé : 4 PS, 3 MR, 3 ECOLO, 1 PTB, 1 CDH-CSP.

Pour la quatrième Commission, il vous est proposé : 4 PS, 3 MR, 3 ECOLO, 1 PTB, 1 CDH-CSP.

Pour la cinquième Commission, il vous est proposé : 4 PS, 3 MR, 3 ECOLO, 1 PTB, 1 CDH-CSP.

Ce document a été soumis à l'examen du Bureau et a soulevé une question. J'invite donc le rapporteur, Monsieur DECERF à nous en faire connaître les conclusions.

M. Alain DECERF, Rapporteur. - Merci Président.

Lors de notre Bureau, une question a été posée par le membre du PTB, par le délégué du PTB, c'était de savoir si éventuellement un changement était possible à savoir mettre deux Commissaires dans la Première Commission et un seul Commissaire dans la deuxième Commission.

Le Président a répondu que ce n'était possible qu'à la condition que les représentants du CDH acceptent un éventuel changement. Il a rappelé également que cela avait été fait dans le cadre de la clé d'Hondt.

Il y a eu également une question. ECOLO a demandé si les toutes commissions étaient les attributions du Député.

Effectivement, il y a 5 commissions et à chaque fois ce sont toutes les attributions du Député.

Le CDH a refusé la proposition, le changement en tout cas qui était démandé par les membres du PTB.

Il y a eu un vote qui était de 9 contre un pour maintenir les Commissions telles qu'elles étaient proposées.

Je pense que sur ce point, il n'y a plus rien d'autre à dire.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller provincial.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ?

M. RASSAA, Chef de Groupe (de son banc).- Je vais redire ce qui a été dit en Bureau mais globalement est-ce qu'on peut faire un changement. Est-ce que M. LEJEUNE peut trouver une solution.

Ce qui aurait été évidemment correct c'est d'avoir à l'avance la répartition dans les Commissions.

Voilà.

M. LE PRESIDENT. - Si plus personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions du Bureau.

- Qui est pour les conclusions du Bureau ? le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.
- Qui est contre ? Le groupe PTB.

En conséquence, le Conseil adopte ladite résolution.

VIII.- Point en urgence.

M. LE PRESIDENT.- Je vous informe que j'ai été saisi d'une demande d'inscription d'un point en urgence.

Il s'agit d'un point concernant les délégations de compétences du Conseil provincial en matière de marchés publics valables jusqu'au 31 janvier 2019, période transitoire avant l'entrée en vigueur de certaines dispositions du décret du 4 octobre 2018 modifiant le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation en vue de réformer la tutelle sur les pouvoirs locaux, document 18-19/010.

Le texte vous est distribué à l'instant.

Conformément à l'article 71 de notre ROI, ce document a été soumis à l'examen du Bureau du Conseil ce vendredi 26 octobre, et celui-ci demande à notre Assemblée de se positionner sur la notion d'urgence.

Ce document n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est par consensus que votre Bureau vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ?

Personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale.

Nous passons au vote sur l'urgence.

- Qui est pour l'urgence ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.
 - Qui est contre ?
 - Qui s'abstient ?

La notion d'urgence ayant été décrétée à l'unanimité,

- Qui est pour les conclusions du Bureau ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.
 - Qui est contre ?
 - Qui s'abstient ?

À l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

IX.- Communication de M. le Président

M. LE PRESIDENT.- En ce qui concerne les travaux à venir de notre assemblée, les élections du 14 octobre 2018 ont eu pour conséquence de devoir tenir au mois de novembre les réunions qui se tiennent d'ordinaire en octobre.

Les impératifs d'une bonne gestion de l'administration, notamment l'adoption du budget 2019, exigent que notre assemblée puisse se réunir le plus rapidement possible afin qu'elle se prononce sur des dossiers qui requièrent une prompte exécution.

Notre Assemblée se réunira donc du 26 novembre au 29 novembre inclus.

La réunion du lundi 26 novembre comportera à son ordre du jour la présentation de la Déclaration de politique provinciale du Collège provincial et l'ouverture et fermeture de la discussion sur les taxes 2019 et le budget 2019, y compris la Note de Politique Générale.

La journée du 28 novembre sera consacrée à l'intervention des chefs de groupe sur la Déclaration de politique provinciale et les dossiers budgétaires 2019.

Quant aux Commissions, elles se réuniront les 13, 19, 20 et 23 novembre.

X.- Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 20 septembre 2018

M. LE PRESIDENT.- Je donne la parole à Monsieur le Premier Secrétaire pour la lecture du résumé du procès-verbal du 20 septembre 2018.

(M. Irwin GUCKEL, Premier Secrétaire, donne lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 20 septembre 2018).

XI.- Approbation du procès-verbal de la séance du 20 septembre 2018.

M. LE PRESIDENT.- Aucune réclamation n'ayant été déposée au sujet de la rédaction du procès-verbal de la réunion du 20 septembre 2018, je le déclare donc approuvé.

XII.- Clôture de la réunion

Nous arrivons maintenant à la clôture de notre séance.

Avant de lever définitivement la séance et de nous rendre dans la Salle des Pas Perdus, j'insiste tout particulièrement pour que les membres de l'assemblée n'oublient pas de signer la liste de présence, les attestations de prestation de serment et de remettre le formulaire relatif aux fournitures souhaitées dûment complété.

Et avant de conclure notre journée et dans un souci de bonne gouvernance, il nous appartient à nous tous de rendre notre institution encore plus efficace, aussi je fais le vœu d'un travail tous ensemble dans un esprit constructif et participatif avec pour objectif d'avoir une Province à l'écoute de tous ses citoyens et à son service.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

Je déclare close la réunion de ce jour.

La réunion publique est levée à 18H00.